

LA GESTION DU RISQUE : UN PROCESSUS DÉCISIONNEL

Eric THYBAUD - 1

INERIS

Définition

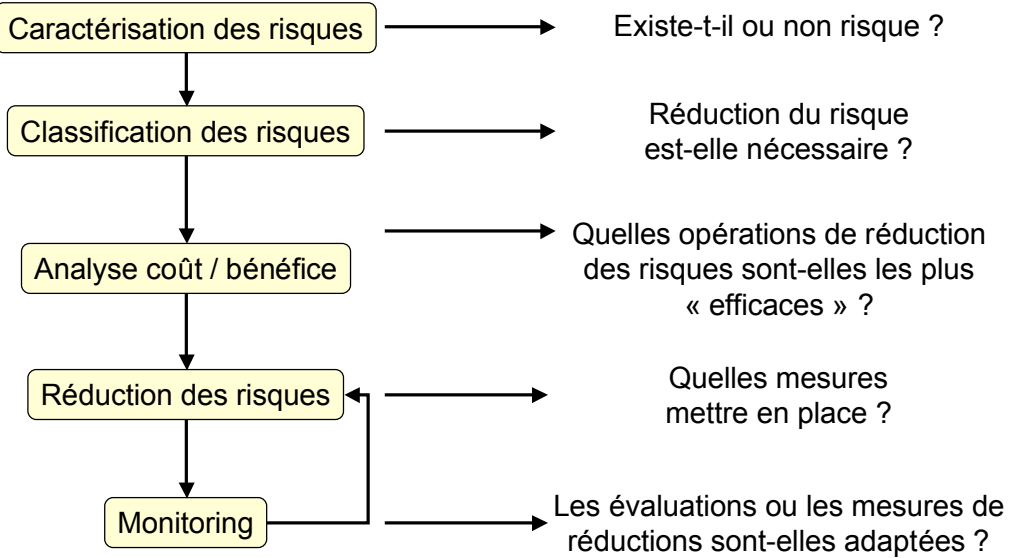
Gestion du risque

Processus décisionnel prenant en compte les considérations politiques, sociales, économiques et techniques en vue de déterminer la réponse réglementaire adaptée au risque évalué.

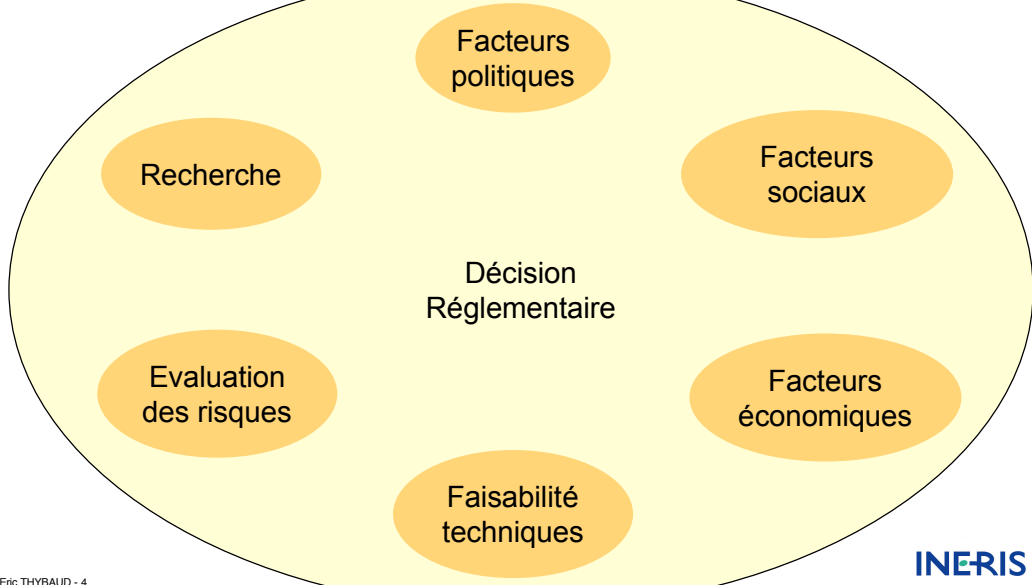
Eric THYBAUD - 2

INERIS

Différentes étapes du processus de gestion des risques



Les différents éléments de la gestion des risques



Gestion des risques : Classification des risques

Objectif → Gradation des risques en vue de déterminer si une réduction des risques est nécessaire

↳ Notion de risque acceptable

→ Notion relative en fonction du temps et en fonction des pays (importance de la culture, de l'éducation de l'économie, ...)

Gestion du risque / Perception du risque

1970

Pollution : Phénomène local

Prise en compte au niveau local et régional

Approches individuelles

1990

Pollution diffuse

Prise en compte au niveau national et international

Approches intégrées

Gestion des risques : Analyse coût / bénéfice

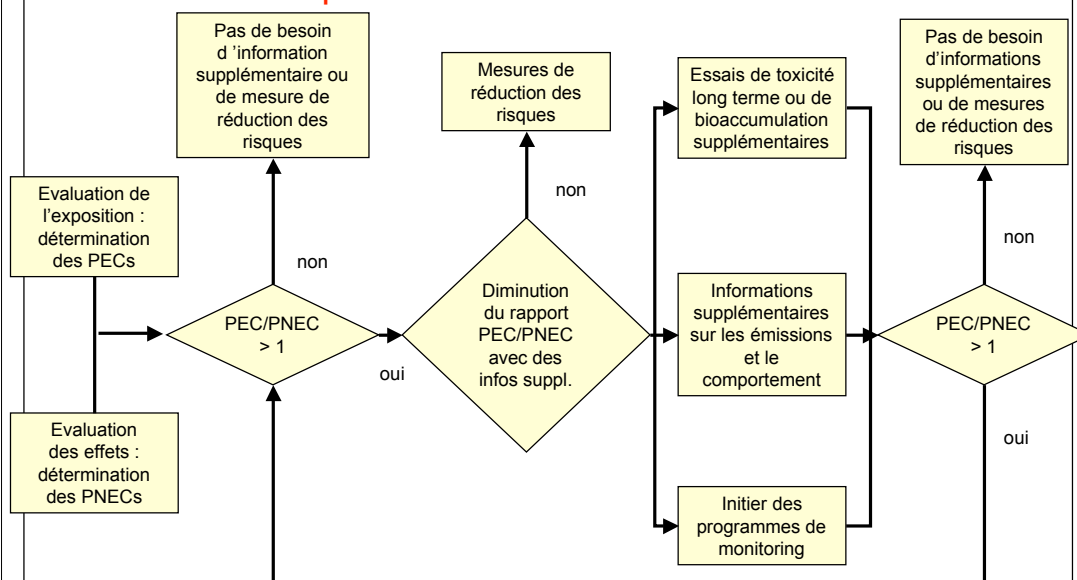
Analyse permettant de sélectionner les options de réduction de risques les plus efficaces par unité de coût.

- Coût économique
- Coût social
- Coût culturel

Eric THYBAUD - 7

INERIS

Gestion des risques



Eric THYBAUD - 8

INERIS

ETIQUETAGE DES SUBSTANCES CHIMIQUES : DIRECTIVE 2001/59/CE

Eric THYBAUD - 9

INERIS

Étiquetage : logos

E : Explosif :



• O : Comburant :



F : Inflammable :



• C : Corrosif :



X : Nocif:



• T : Toxique :



N : Dangereux pour l'environnement :



Eric THYBAUD - 10

INERIS

Étiquetage : classification par toxicité

- $CE_{50} < 1$ mg/l : Très toxique
- $1 < CE_{50} < 10$ mg/l : Toxique
- $10 < CE_{50} < 100$ mg/l : Nocif
 - ⇒ sauf si NOEC chronique daphnies ou poissons :
 - > 1 mg/l pour substances solubles
 - $>$ limite de solubilité pour substances non solubles
- $CE_{50} > 100$ mg/l : Sans effet

Eric THYBAUD - 11

INERIS

Étiquetage : phrases de risques - aquatique

- R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- R51 : Toxique pour les organismes aquatiques
- R52 : Nocif pour les organismes aquatiques
- R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique :
 - substance non dégradable, ou
 - \log_p (coefficient de partage octanol/eau) ≥ 3 , sauf si BCF ≤ 100

Eric THYBAUD - 12

INERIS



Étiquetage : phrases de risques - terrestre

- R54 : Toxique pour la flore
- R55 : Toxique pour la faune
- R56 : Toxique pour les organismes du sol
- R57 : Toxique pour les abeilles
- R58 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement



Autres utilisations des données issues des bioessais

- Utilisation pour les sols
- Utilisation pour les déchets
- Utilisation pour les boues
- Utilisation pour les sédiments



Utilisation pour les sols

Essais utilisés pour la **réhabilitation des sites et sols pollués**

- ⇒ évaluation de la toxicité du sol vis à vis d'organismes terrestres
- ⇒ évaluation de la toxicité de l'éluat du sol vis à vis d'organismes aquatiques

Eric THYBAUD - 15

INERIS



Utilisation pour les déchets

Classification des déchets par ordre de toxicité vis à vis d'organismes vivants (**critère H14**)

- ⇒ évaluation de la toxicité du déchet vis à vis d'organismes terrestres
- ⇒ évaluation de la toxicité de l'éluat du déchet vis à vis d'organismes aquatiques

Eric THYBAUD - 16

INERIS



Utilisation pour les boues

Autorisation ou non d'épandage des boues de STEP à x T /ha

- ⇒ évaluation de la toxicité de la boue en fonction de la dose d'épandage vis à vis d'organismes terrestres
- ⇒ évaluation de la toxicité de l'éluat d'un mélange sol/boue à la dose d'épandage vis à vis d'organismes aquatiques



Utilisation pour les sédiments

Évaluation de la toxicité de sédiments de dragage de rivières pour utilisation de comblement de ballastières, d'épandage sur zone agricole, ...

- ⇒ évaluation de la toxicité
 - vis à vis d'organismes terrestres
 - vis à vis d'organismes aquatiques (de l'éluat)
 - vis à vis d'organismes benthiques